

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 AVRIL 2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

ANNEXE : ENVIRONNEMENT & CONSOMMATION RESPONSABLE

Pour représenter les intérêts des consommateurs, expliciter la demande sociétale, ou rendre plus visibles les positions politiques fédérales sur tous les enjeux et leviers d'une consommation plus responsable, nous avons consolidé notre présence dans tous les espaces de concertation locale, avec l'appui de notre réseau de bénévoles « consomm'acteurs ».

ALIMENTATION / AGRICULTURE / EAU :

Le nouveau gouvernement nous a offert une tribune sur les risques liés à notre alimentation : la réflexion locale lors des États généraux de l'alimentation : participation à un colloque régional de la préfecture (17/10) et aux tables rondes de la chambre d'agriculture (9/10) et de la députée Mme de Courson (27/11), dans un contexte d'opposition à une plus grande transparence (affichage nutritionnel Nutriscore), en appui à une demande sociétale de produits alimentaires locaux, de plus d'agro-écologie, au juste prix.

Nous avons accueilli la commission fédérale agriculture/alimentation à Dijon sur le thème des réalisations et potentialités de l'agro-écologie (30/01) et participé à diverses réunions : AG du groupement agro-bio 21 (8/02), AG de l'Ambassade du Charolais (26/05), comité local « abattoirs » (24/10), session chambre d'agriculture (27/11), conférence agricole du CD21 « productions locales » (11/12).

La protection de la ressource en eau nous a beaucoup mobilisé :

- mobilisation sur 3 dates de campagne fédérale (carte interactive 26/01, Journée mondiale 22/03, « Stop à la gabegie » 18/10)
- défense des usagers domestiques dans leurs combats pour la sécurisation de leur service de l'eau (Bussy-la-Pesle),
- campagne active autour des captages problématiques (soutien à Bussièrès le 22/03),
- interventions appuyées en CoDERST - qui a examiné en 2017 pas moins de 18 dossiers relatifs aux captages, soumis à un avis Loi sur l'eau, dont une demande de dérogation (Arconcey) et 2 arrêtés de DUP. Contestant leur conformité au regard des nouveaux SDAGE, nous effectuons des recours contre les arrêtés trop laxistes contre l'usage des pesticides sur les périmètres rapprochés des captages.

La consolidation d'un dossier numérique par captage (données CODERST, arrêtés préfectoraux, info sur les problèmes relevés par l'ARS) est engagée.

Pour mémoire : participation des bénévoles aux réunions des commissions locales de l'eau, comités de rivières et au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau RMC.

CONSOMMATION RESPONSABLE / GESTION des DECHETS :

Dans un contexte de réorganisations territoriales (nouvelles communautés de communes, évolution des compétences de la Région BFC sur les Plans de prévention des déchets ménagers), nous avons poursuivi notre engagement sur l'enjeu « économie circulaire » et notre participation (4/02, 4/07) à l'élaboration du programme lancé par le Conseil départemental dans plusieurs directions : gestion des déchets du bâtiment, promotion du tri et réduction des gaspillages, réparation des produits ...

Notre observatoire départemental sur les prix des services de gestion des déchets s'est réactivé (copil 13/12) pour effectuer l'actualisation de l'étude sur tarification incitative

REOM qui sera publiée en 2018.

Enfin, des bénévoles ont contribué à une enquête fédérale « collecte des déchets ».

ÉNERGIES :

Le déploiement des nouveaux compteurs communicants LINKY et GAZPAR fait réagir le public et des associations d'opposants : nous avons répondu par une information objective, à l'aide des positions fédérales (par ex. suite à la réunion Ville de Quetigny).

Nous sommes plus souvent sollicités sur la rénovation énergétique (cf litiges) et le développement des énergies renouvelables (conférence « changement climatique » du CD21, 12/12).

RISQUES TECHNOLOGIQUES et DIVERS :

Nous nous sommes attachés en CODERST (réunions mensuelles) et dans les Commissions de suivi de site (CSS) à une exigence de gestion effective des risques pour les riverains de sites SEVESO.

SANTÉ- ENVIRONNEMENT :

Adopté en mai 2017, nous veillons à la bonne application locale des mesures du PRSE3, dans les instances gérant des questions de qualité de l'alimentation, de l'eau (cf supra), de l'air intérieur et de l'air extérieur (perturbateurs endocriniens ; périmètre d'épandage des pesticides). Une information spécifique sur chaque action du nouveau PRSE3, sur les pratiques préventives en santé-environnement, est donnée dans Voir & Savoir.

SERVICES PUBLICS LOCAUX et RÉGIONAUX :

Le suivi de la gestion régionale des transports ferroviaires (comités de lignes ferroviaires T.E.R.) est assuré au titre de l'UR. Demande a été faite pour une formation spécifique des bénévoles sur le thème « représenter l'UFC-Que choisir dans les CCSPL ».

Gérard CLÉMENCIN, référent alimentation/environnement de Côte- d'Or